



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018 MOLINES EN QUEYRAS

Présents : EYMEOD Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, LAGET François, HOFFMANN Jean-Paul

Absents : FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry, MORETTON Sébastien

Secrétaire de séance : POUGEOL Anne

Avant de débiter la séance, Mr le Maire et son conseil municipal reçoivent Mme Gadois Mr Bonin, et Mr Roux représentant de l'association « Les Fountgillencs » concernant la vente de l'ancienne école de Fontgillarde.

Le conseil municipal est conscient et prend réellement en considération la demande de l'association quant à la perte de l'utilisation de la salle de l'école.

M le Maire et son conseil municipal rappellent qu'il existe une volonté communale à vouloir trouver un lieu d'accueil à Fontgillarde pour l'association.

Ainsi et suite aux différents échanges qui sont avérés constructifs et d'un accord commun, une réflexion est menée par la mairie, en concertation avec l'association pour requalifier l'ancienne fruitière de Fontgillarde et ainsi répondre à la demande de l'association.

La commune doit solliciter l'aide d'un maître d'œuvre pour mener ce projet.

1/ Approbation du compte rendu du 7 novembre 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 7 novembre 2018 joint aux convocations de la présente séance.

Vote : unanimité

2/ Délibération approbation des tarifs de secours sur les pistes des domaines nordiques du Queyras pour la saison hivernale 2018/2019

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des tarifs relatifs aux secours sur les pistes du domaine nordique

Vote : pour unanimité

3/ Délibération approbation des tarifs des prestations de service des activités nordiques

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des tarifs des prestations de service du domaine nordique

Vote : pour unanimité

4/ Délibération approbation des tarifs de secours sur les pistes du domaine alpin pour la saison hivernale 2018/2019

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des tarifs des secours sur pistes du domaine alpin

Vote : pour unanimité

5/ Délibération convention les nocturnes pour la saison hiver 2018/2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que comme chaque année, il est nécessaire de signer une convention avec la Régie Syndicale des Stations du Queyras pour ce qui concerne les animations nocturnes du domaine skiable.

Vote : unanimité

6/ Délibération validant les tarifs des transports sanitaires saison 2018/2019

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les nouveaux tarifs ambulances pour la saison d'hiver 2018-2019

Vote : unanimité

7/ Délibération fixant les indemnités de conseil allouée aux comptables du trésor Public

Comme chaque année la commune doit délibérer pour les indemnités de conseil allouée au comptable du trésor public. Le Maire propose d'accorder à Monsieur CONSTANCE Serge cette indemnité de conseil s'élevant à 176.28 €.

Vote : 1 contre 2 abstentions 3 pour

8/ Délibération – participation renfort pompiers volontaire hiver 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles mesures prises, pour la saison hivernale 2018/19, quant à la mise en place d'un renfort saisonnier (sapeur pompier volontaire) sur le territoire du Guillestrois/ Queyras. Cette année, il revient à la commune ou est implanté le centre d'incendie et de secours de prendre en charge ce sapeur pompier. La commune va donc devoir embaucher à compter du 1er décembre et jusqu'au 2 avril 2019, un agent qui sera mis à disposition du C.I.S et lui mettre à disposition un logement.

Étant donné que cet agent interviendra sur l'ensemble du territoire (sauf Ceillac), Monsieur le Maire propose de participer au 4020€ restant à la charge de la commune d'Aiguilles (déduction faite de la somme forfaitaire allouée par la communauté de communes Guillestrois Queyras), ce qui représente la somme de 502.50€.

Vote : unanimité

9/ Délibération validant la convention pour la gestion de la piste de luge.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention citée précédemment, pour ce qui concerne le fonctionnement et l'exploitation de la nouvelle piste de luge.

Il précise que la Régie des Stations du Queyras et la commune de Molines en Queyras s'engagent à respecter les conditions et règles définies dans la convention du 01 juin 2011, pour le fonctionnement et l'exploitation de la piste de luge pour l'hiver 2018/2019 et pour l'été 2019.

La durée de cet avenant est établie pour un an.

Vote : unanimité

10/ Délibération validant les tarifs de la piste de luge.

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle piste de luge a été installée afin de remplacer l'existante qui ne répondait plus aux normes de sécurité. Il précise que la nouvelle piste pourra fonctionner en toute saison.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approuver les tarifs ainsi que les horaires afférents à l'exploitation de la piste de luge « Molines Sensation ».

Vote : unanimité

11/ Décision modificative

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	21	2158	52	Autres installations, matériel et outillage techni	70 000,00
D	I	21	2135	52	Installations générales, agencements, aménagements	50 000,00
Total						120 000,00 €

CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	21	2158	ONA	Autres installations, matériel et outillage techni	-70 000,00
D	I	21	2135	ONA	Installations générales, agencements, aménagements	-50 000,00
Total						-120 000,00 €

Vote : unanimité

12/ Délibération concernant les coupes de bois pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du responsable du service Forêt de l'Office National des Forêt, concernant les coupes à asséoir en 2019 en forêt communale relevant du régime forestier.

Vote : unanimité

13/ Délibération concernant le transport des repas de la cantine scolaire

Suite aux propositions tarifaires faites par la communauté de communes du Guillestrois Queyras concernant le transport des repas pour la cantine scolaire pour l'année 2019, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les transports de repas. En effet, elle dispose déjà des caissons de transports isothermes et du véhicule approprié. Le transport pourra être assuré par l'agent en charge de la cantine scolaire 2 fois par semaine soit le lundi et jeudi.

Vote : unanimité

14/ Demande de subvention toilettes sèches

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit d'installer des toilettes sèches au Pont de l'Ariane à proximité des activités de loisirs présentes à cet endroit.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention du département des Hautes Alpes, dans le cadre de l'installation de cet équipement.

L'estimation du projet est de 2 750 € HT. Le financement pourrait être assuré par le département des Hautes Alpes à hauteur de 40% soit 1 100 € dans le cadre du PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement

Vote : unanimité

15/ Demande d'autorisation de travaux pour le plancher de l'église Saint Romain

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de ces travaux. Il s'agit de rénover le plancher de l'église qui est devenu obsolète.

Compte tenu que l'église st Romain est classée Monument Historique, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de confier la maîtrise d'œuvre à un architecte qualifié.

Le dossier de d'autorisation de travaux devra être déposé auprès des services de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles PACA)

L'estimation du projet est de 50 000 € HT. Le financement est normalement assuré par Jean Claude ALBERGE, qui a légué au diocèse pour ces travaux. La mairie est maître d'ouvrage de cette ouvrage et devra saisir le diocèse pour garantir le financement des travaux.

Vote : unanimité

16/ Participation aux frais des bénéficiaires de prestations distinctes de la nécessité publique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours lors de sa séance du 8 octobre 2018 a délibéré sur les tarifs des évacuations d'urgences consécutives à un accident de ski à compter du 1er janvier 2019

Vote : unanimité

Questions diverses

Projet Manaslu : lors du prochain conseil municipal, les élus vont proposer à Delphine Roux de venir présenter son projet d'expédition et d'ascension d'un 8000 mètres au Népal

Inauguration du 21 décembre 2018 de la piste de luge : présentation et exposé du déroulé de la journée

Voyage scolaire 2019 : pour les enfants scolarisés de la commune, les demandes de soutien financier doivent être adressées en mairie pour une présentation en conseil municipal

Ouverture du domaine skiable de ski de fond pour l'hiver 2018/2019 : M le maire rappelle que la compétence ski de fond est une compétence intercommunale appartenant à la communauté de communes du Guillestrois Queyras. Pour l'hiver 2018/2019 et pour des raisons budgétaires, l'ouverture et l'entretien des pistes de la vallée des aigues a été restreint en période hors scolaire.

M le Maire et Mme POUGEOL déléguée communautaire en charge du ski ont refusé catégoriquement cette proposition mais leur décision n'a pas été suivie par les autres communes du Queyras-Guillestrois et cet arbitrage a été validé lors du conseil communautaire du 13 décembre

Néanmoins, Mme POUGEOL signale qu'une cabane a été installée au pont de l'Ariane pour les pisteurs et percevoir les redevances. Des toilettes sèches ainsi qu'une table de pique-nique, financés par la commune seront également mis en place durant les vacances de Noël.

Fin de la séance 19h